



Monsieur Frédéric MITTERRAND  
Ministre de la Culture et de la Communication  
3, rue de Valois  
75033 PARIS CEDEX 01

Paris, le 13 Janvier 2012

Service Inscrit  
Rue de Valois - 75001 Paris  
Ministère de la Culture  
le 13/01/12 Acc

**Objet : Recours gracieux contre votre décision implicite de rejet de notre demande de protection au titre du patrimoine de l'immeuble "Grand Écran", place d'Italie.**

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 14 septembre 2011 nous vous avons adressé une demande tendant à la protection au titre du patrimoine (classement ou inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques) de l'immeuble "Grand Écran", situé place d'Italie dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement en bordure d'un vaste parvis rebaptisé pour l'occasion « Place Henri Langlois » en l'honneur du fondateur de la cinémathèque française.

Vous nous avez accusé réception de cette demande par lettre du 28 septembre de votre chef de cabinet, dans laquelle il nous informe que vous avez décidé « de la soumettre à l'examen attentif de Madame Muriel Genthon, directrice générale des affaires culturelles d'Ile-de-France ».

Or le procès-verbal de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du 21 septembre 2011 indique que Mme GENTHON - qui ne s'est pas opposée à la destruction de la grande salle ni à la construction du multiplexe de PATHE - met en doute le fait que cette salle est l'œuvre de Kenzo TANGE.

Les plans de l'immeuble ci-joints provenant du cabinet de Kenzo TANGE vous démontreront au contraire que l'immeuble Grand Ecran dans son entièreté - y compris la grande salle qui en constitue le cœur et la raison d'être - est bien l'œuvre de Kenzo TANGE, l'un des plus grands architectes du 20<sup>ème</sup> siècle. Cet édifice voulu par Jacques Chirac est l'unique témoignage dans la capitale de l'architecture monumentale japonaise de la fin du 20<sup>ème</sup> siècle. Sa sauvegarde participe donc du maintien de la richesse et de la diversité architecturale de Paris, essentielles à son rayonnement dans le monde.

Dès lors, la protection demandée doit être accordée sur le fondement des dispositions des articles L621-1 ou L621-25 du code du patrimoine aux termes desquelles : « les immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public sont classés comme monuments historiques par les soins de l'autorité administrative... » (L621-1) et « les immeubles ou parties d'immeubles publiques ou privés qui, sans justifier une demande de classement immédiat au titre des monuments historiques, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation peuvent, à toute époque, être inscrits, par décision de l'autorité administrative, au titre des monuments historiques... » (L621-25).

.../...

.../...

La protection que nous vous demandons concerne donc l'immeuble dans son ensemble, à savoir le parvis, le bâtiment en lui-même édifié autour de son atrium monumental et la grande salle en sous-sol, et nous vous demandons de bien vouloir rapporter la décision implicite de rejet de notre demande. Mais au cas où vous estimeriez devoir confirmer ce refus nous vous demandons de bien vouloir nous en communiquer les motifs conformément à l'article 5 de la loi n°79-587 du 11 juillet 1979 relative à la motivation des actes administratifs et à l'amélioration des relations entre l'administration et le public.

Vous remerciant par avance pour le bienveillant accueil que vous voudrez bien réserver à notre démarche, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute et déférente considération.

Marie-Brigitte Andrei  
Présidente

Etienne Louis  
Vice-Président

P.J. :

- Dossier d'architecte "Grand Ecran - Ville de Paris" (plans de Kenzo Tange Associates)
- Dossier « Kenzo Tange »

Ministère de la Culture  
Service Intérieur  
3, Rue de Valois - 75001 Paris  
le 13/01/12  
Acc

---

Association Sauvons le Grand Ecran

Siège social : 33, Avenue d'Italie 75013 Paris. - Tél : 06 65 40 32 94

Site : [sauvonslegrandecran.org](http://sauvonslegrandecran.org) - E-mail : [contact@sauvonslegrandecran.org](mailto:contact@sauvonslegrandecran.org)

Association Loi 1901 (JO 11 février 2006)

Préfecture de Police de Paris 174122P - SIRET 503 784 282 00017 - APE 9499Z

---